



Conseil d'école du mardi 12 novembre 2024

Personnes présentes :

- **Enseignants** : Mme BOULERY (directrice), M. CARTIER, Mmes JALABERT, SOUSTRE, SINTRE, (adjoints)
- **Rased** : M. GILLIE (psychologue scolaire)
- **Municipalité** : M. PERABOUT (1^{er} adjoint), Mme DUFOUR (conseillère municipale)
- **Périscolaire** : Mme SANTANA (responsable du périscolaire)
- **ATSEM** : Mme GOULÈME
- **Représentants des parents d'élèves** : Mmes GIROIR, CHABLE, CHAPONNAY, RIFFAUD, SCHOENECKER et M. BURGER
- **DDEN** : M. FAURE

Personnes excusées : Mme WOLF (IEN de la circonscription de HV3), M. DARBON (maire de la commune), Mme CHATELON (adjointe au maire chargée des affaires scolaires), Mme PATELOUP, (membre du RASED), Mmes DORADOUX, MOUGAS et STENGER (représentantes de parents)

La présidente du conseil d'école demande à M. Faure, DDEN, d'expliquer son rôle. Ce dernier explique qu'un DDEN est nommé par l'inspectrice d'Académie. C'est un défenseur de la laïcité et de l'école publique. Il a pour rôle d'assurer les bonnes conditions de travail des élèves dans les locaux en lien avec les équipes pédagogiques et la municipalité, il peut avoir un rôle de médiateur ou bien un rôle de coordination entre l'équipe pédagogique et la municipalité. Des visites des locaux sont programmées en sa présence.

ORDRE DU JOUR :

1. Vote du règlement intérieur du conseil d'école
2. Vote du règlement intérieur de l'école
3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves
4. Effectifs et organisation de l'école
5. Projets/Activités pédagogiques
6. Sécurité
7. Bilan de la coopérative scolaire
8. Questions à la municipalité
9. Questions des représentants de parents

1. Vote du règlement intérieur du conseil d'école

- ▶ Après lecture du règlement intérieur du conseil d'école, le règlement est adopté.

2. Vote du règlement intérieur de l'école

- ▶ Après avoir pris connaissance du règlement, quelques modifications sont effectuées liées au changement de rythmes scolaires. Les termes « garderie » et « cantine » sont remplacés respectivement par « accueil périscolaire » et « restaurant scolaire ».
- ▶ Le règlement intérieur après ces modifications est adopté. Il sera distribué aux nouvelles familles.

3. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

- ▶ Les élections se sont déroulées uniquement par correspondance.

Nombre d'inscrits	179
Nombre de votants (dont 8 bulletins blancs ou nuls)	86
Taux de participation	48.04%

- ▶ La liste des représentants des parents élus est composée de 5 parents titulaires et 4 suppléants. Cette liste a été diffusée dans les cahiers, par mail et est disponible sur le panneau d'affichage de l'école avec les coordonnées des représentants pour que les familles puissent les contacter si besoin.

4. Effectifs et organisation de l'école

- ▶ L'école compte 5 classes et 6 enseignants. La directrice est déchargée les vendredis par Mme Maynard comme l'année dernière.
- ▶ L'équipe est complétée par Mme Pateloup (aide à dominante relationnelle) et M. Gillie (psychologue scolaire) qui font partie du RASED (réseau d'aide spécialisée pour les élèves en difficulté).
- ▶ 5 ATSEM sont présentes les matins et 4 les après-midis + 1 apprentie (1 à 2 semaines par mois)
- ▶ 3 AESH dans l'école
- ▶ Cette année, l'école compte à ce jour 99 élèves répartis comme suit :

	TPS	PS	MS	GS	Total
Classe de Mme Sintre	4	11			15
Classe de Mme Boulery/Mme Maynard		18			18
Classe de Mme Soustre			5	18	23
Classe de M. Cartier			19		19
Classe de Mme Jalabert				24	24
Total	4	29	24	42	99

- ▶ Les APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) ont lieu les mardis et vendredis de 8h15 à 8h45 sur autorisation parentale.

5. Projets/Activités pédagogiques

Projet d'école.

Le projet d'école actuel, commun aux trois sites (école maternelle et élémentaire) a été mis en place en 2022 pour une durée de 4 ans. Plusieurs volets composent ce projet :

- ▶ Volet 1 visant à améliorer les compétences des élèves dans l'ensemble des domaines en travaillant notamment la pratique de l'oral et des interactions entre élèves, en renforçant le

lire/écrire, en travaillant la résolution de problèmes et la compréhension du nombre, en construisant une culture civique et en s'appropriant le monde qui nous entoure.

- ▶ Volet 2 visant à favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive dont l'objectif va être d'accompagner la réussite de chaque élève, de renforcer le climat scolaire, et de promouvoir l'ouverture de l'école.
- ▶ Volet 3 portant sur les parcours spécifiques comme le parcours d'éducation artistique et culturel, le parcours éducatif de santé, le parcours citoyen, l'éducation au développement durable, le développement des compétences numériques

Pour rappel, l'année dernière, l'école maternelle de St Léonard associée à l'école élémentaire et à l'école de Royères a participé au dispositif d'évaluation d'école durant lequel les partenaires de l'école ont pu échanger (enseignants, représentants de parents, responsable du périscolaire, Aesh...). Le groupe d'évaluateurs est venu présenter son rapport, commun aux trois écoles, à l'ensemble des participants le jeudi 20 juin 2024. Les points forts et les points d'attention pour les trois écoles ont été mis en avant. On peut retenir pour la maternelle :

- ▶ Points forts : nombreux projets, repas au restaurant scolaire de qualité, les parents sont satisfaits de leur relation avec l'équipe enseignante et du mode de communication, la passerelle entre l'école maternelle et la petite enfance est bien développée, engagement important de la collectivité.
- ▶ Points d'attention et propositions d'actions : faire des conseils de cycle entre les trois écoles, maintenir le lien entre les différents acteurs (périscolaire...), rendre encore plus visibles les projets à toute la population, créer des liens forts avec les structures médicosociales (CMPP...).

Suite à ce rapport, une actualisation du projet d'école va être réalisée.

Rased : Mme Pateloup effectue des missions de prévention → les lundis et les vendredis après-midi auprès des MS et GS dont l'objectif est de favoriser le désir d'apprendre, la confiance en soi et l'adaptation à l'école des enfants. Les familles des classes concernées ont reçu une information par mail.

Le psychologue scolaire, M. Gillie, est à l'écoute des familles, des enfants, et des enseignants pour mieux comprendre la situation d'un élève. Il peut réaliser, si besoin, des bilans psychologiques, des entretiens, des suivis psychologiques, orienter vers des spécialistes et accompagner toute situation de la scolarité d'un enfant. Il intervient sur 18 écoles donc il est nécessaire de laisser un message sur son répondeur lorsqu'il est absent afin qu'il recontacte les familles.

Echanges avec le collège : Poursuite des projets menés depuis plusieurs années avec le collège.

- ▶ Tout au long de l'année : projet autour de la création de la programmation de robots → classe de M. Cartier en association avec les élèves du Fablab du collège (professeur de physique-chimie : M. Py et professeur de SVT : M. Péaud). Les collégiens vont fournir des petits robots programmables. Tout au long de l'année, les élèves de MS vont étudier leur fonctionnement et les programmer à l'aide de codes-barres. Plusieurs rencontres se feront entre les collégiens et la classe de M. Cartier (à la maternelle ou au collège). L'objectif étant d'arriver à programmer des robots qui s'affronteront lors d'une ultime rencontre entre les collégiens et les élèves de la maternelle.
- ▶ Semaine des langues (mars/avril 2025) : accueil de collégiens pour faire découvrir aux élèves de la maternelle une autre langue (allemand et espagnol)

Dojo : le jeudi après-midi → 10 séances en moyenne par classe (MS et GS uniquement) dans l'année.

Halle des sports : le jeudi après-midi → 4 séances par classe (MS et GS uniquement) entre mars et juin.

Bibliothèque municipale :

- ▶ MS et GS : 5 séances par classe réparties sur l'année. Participation au prix « Je lis, j'écris ».
- ▶ TPS et PS : 4 séances par classe en mai-juin.

Lire et faire lire : Association dont le but est de développer le plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants → Une bénévole vient lire des histoires dans chaque classe.

Piscine : GS uniquement

- ▶ Classe de Mme Soustre : 10 séances les vendredis du 13 décembre au 21 mars. Les MS de cette classe seront répartis dans les autres classes pendant le temps de piscine.
- ▶ Classe de Mme Jalabert : 10 séances les lundis du 31 mars au 23 juin.

L'équipe enseignante remercie les accompagnateurs qui ont passé l'agrément pour que cette activité puisse avoir lieu.

Photos de classe : Une photographe scolaire est passée en début d'année pour les photos individuelles et repassera en avril/mai pour les photos de groupe.

Semaine du goût : A cette occasion, l'association de parents a offert, à chaque classe, différents aliments afin de goûter et classer des aliments selon quatre saveurs (sucré, acide, amer et salé). L'équipe enseignante remercie les membres de l'association pour cette initiative qui a plu comme chaque année aux élèves.

Cinéma : Chaque année, la municipalité offre 3 séances de cinéma à chaque classe. La première séance aura lieu début décembre (matin).

Goûter de Noël : Le lundi 16 décembre dans la matinée au restaurant scolaire. A cette occasion le Père-Noël passera à l'école et offrira des livres pour chaque classe (financement : mairie).

Spectacle « les sept flèches de l'arc-en-ciel » : Le vendredi 13 décembre, venue de la compagnie « l'oiseau Lyre » à l'école pour présenter un spectacle sur le thème des couleurs et des émotions. Ce spectacle sera intégralement pris en charge par la coopérative scolaire grâce au don de l'association des parents d'élèves effectué début juillet 2024.

6. Sécurité

- ▶ Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été mis à jour. Une mallette d'urgence est présente dans chacune des ailes du bâtiment.
- ▶ Trois exercices ont été réalisés sans difficulté au cours de la première période :
 - Incendie : 17/09
 - Risque tempête : 04/10
 - Alerte « attentat intrusion » : 27/09. Une réflexion avec la mairie a été engagée depuis l'année dernière afin d'améliorer le système d'alarme actuellement mis en place.
- ▶ Un document à destination des familles expliquant la conduite à tenir en cas d'alerte a été distribué dans les cahiers de liaison.

7. Coopérative scolaire

Mme BOULERY, mandataire, procède au bilan.

La coopérative scolaire a pour but de favoriser l'organisation des différents projets au sein des classes et/ou de l'école (sorties, entrées de spectacle, musée, petit matériel, jeux...) au bénéfice des enfants.

Solde à la rentrée scolaire : + 3 793.09€

Dépenses		Recettes	
Achats pour activités pédagogiques (livres, recettes, bricolage, projets...)	- 538.89 €	Participation volontaire des familles	+ 1 595 €
Adhésion à l'OCCE	- 255 €		
Frais de tenue de compte bancaire	- 6.90 €		
Total dépenses :	- 800.79 €	Total des recettes :	+ 1 595 €

Solde au 12/11/2024 : + 4 587.30€

Dépenses à venir :

- ▶ Financement du spectacle pour Noël (environ 620€)

L'équipe enseignante remercie l'association « papa, maman, l'école et moi » pour le don de 900€ au profit de la coopérative scolaire (début juillet).

8. Question à la municipalité

L'équipe enseignante souhaite remercier la municipalité pour le nouveau panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

- ▶ **Il avait déjà été question de repeindre le couloir des grands. Est-ce que cela pourra être réalisé au plus tard pour la prochaine année scolaire ?**

Réponse de M. le premier adjoint : La municipalité a bien noté cette demande.

9. Questions des représentants de parents

- ▶ **Les APC ont lieu depuis cette année le matin. Est-il envisageable de les déplacer après la classe ?**

Réponse de Mme la directrice : Pour cette année scolaire, ce n'est pas possible. Cela fait seulement 2 mois qu'elles sont mises en place (8 semaines d'école) donc il est encore un peu tôt pour dresser un bilan. Si les APC avaient lieu le soir, les familles devraient venir chercher leur enfant à l'école, pas de garderie possible de toutes façons.

- ▶ **Est-il envisageable que la garderie ait lieu dans l'école car cela éviterait notamment aux enfants d'avoir à se déplacer entre l'école et la garderie, de prendre leur goûter qu'à 17h, et cela permettrait aux enseignants de récupérer ou de laisser les enfants lors des APC ?**

Réponse de M. le premier adjoint et de Mme la responsable du périscolaire : Suite au passage à la semaine 4 jours, un accueil périscolaire a été créé incluant la garderie du matin, du soir et l'accueil du mercredi matin. C'est le site de la Forestière avec une cuisine rendant possible la prise du goûter qui a été agréée et non l'école.

De plus, faire un accueil périscolaire pour les petits à la maternelle et maintenir celui à la Forestière pour les plus grands serait difficile pour les familles qui ont plusieurs enfants et cela nécessiterait d'avoir plus de personnel. Faire cet accueil pour tous les enfants à l'école maternelle pose un problème de locaux (pas assez grands et sanitaires pas adaptés à tous les enfants). Par ailleurs, l'amplitude horaire de l'accueil périscolaire qui est actuellement proposée avant et après la classe rendrait difficile la réalisation du ménage quotidien à la maternelle.

Il n'est pas possible non plus d'envisager des transferts entre le site de la Forestière et l'école pour les APC car cela mobiliserait du personnel qui ferait défaut à l'accueil périscolaire.

- ▶ **Certains parents sont en désaccord avec la distribution de sucreries/bonbons à l'école. Il semblerait qu'à l'occasion de la semaine du goût, l'association « papa, maman, l'école et moi », ait fait goûter aux enfants entre autres des bonbons pour découvrir les différences entre acide, amer, sucré et salé. Serait-il possible de privilégier des fruits ?**

Réponse de Mme la directrice : L'équipe enseignante a été très étonnée de cette question et aurait préféré une mise en avant des nombreux projets menés par l'association des parents.

Chaque année, cette association organise une activité en lien avec la semaine du goût. Depuis plusieurs années, des paniers de fruits sont offertes à chaque classe (maternelle et élémentaire) composées de fruits « classiques » (pommes, poires...) et de fruits moins connus (fruits de la passion, grenades...) afin de faire découvrir une large palette de fruits aux enfants.

Cette année, l'association de parents a permis aux élèves de goûter et de classer des aliments selon quatre saveurs (sucré, salé, acide, amer) en proposant des aliments comme de la confiture, des cornichons, du chocolat noir et du fromage (bleu). Il n'y a eu à aucun moment des bonbons de proposés par l'association de parents. Les membres de cette association avaient également préparé des affichages pour permettre aux enfants de classer ces aliments selon les quatre saveurs faisant ainsi de cette activité un vrai temps ludique et éducatif totalement en lien avec les programmes de la maternelle « *affiner ses perceptions gustatives pour classer les aliments selon leur saveur* ». L'équipe enseignante remercie les membres de l'association pour cette initiative qui a beaucoup plu aux enfants.

Mme la directrice rappelle que les membres de l'association sont des parents bénévoles qui prennent sur leur temps personnel pour organiser les activités que l'association propose aux enfants. Organiser la semaine du goût nécessite beaucoup d'investissement de leur part car ils doivent notamment : lister et budgétiser les aliments, les commander, aller les chercher, les répartir et les livrer dans chaque classe ...tout cela pour 15 classes soit plus de 300 élèves.

Chaque année l'association fait appel aux familles pour avoir de l'aide mais peu de personnes répondent présentes. Nous encourageons les familles à se manifester l'année prochaine auprès de l'association lors de la semaine du goût pour organiser une activité ou durant cette année scolaire pour les autres activités.

- ▶ **Est-il possible que les élèves de GS amènent une gourde à l'école pour se désaltérer dans la journée plutôt que de boire aux robinets ?**

Réponse de Mme la directrice : En début d'année, il avait été demandé aux familles d'éviter de fournir une gourde à leur enfant de GS car nous avons constaté que certaines gourdes manquaient d'hygiène et étaient souvent mal refermées (se vidant ainsi dans le cartable et/ou dans le couloir). Cependant, les élèves de MS et GS peuvent amener leur gourde comme c'est le cas depuis le début de l'année, ils doivent toutefois faire preuve d'autonomie (savoir ouvrir et fermer seul leur gourde...) et ne pas jouer avec.

Pour les petits, des verres (propres) sont à disposition.

- ▶ **Les enfants ont-ils accès aux boîtes de mouchoirs fournis par les parents facilement tout au long de la journée ? Certains parents récupèrent les enfants avec les nez pleins.**

Réponse de Mme la directrice : Oui, ils y ont accès. Plusieurs boîtes sont en libre-service dans les classes.

La Présidente du Conseil d'École,

Les secrétaires de séance,

Mme BOULERY

M. CARTIER

M. BURGER